



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

« **Dieu parla à Moché après la mort des deux fils d'Aaron, qui moururent en s'étant avancés de devant D.ieu[1].** »

Ici, la Torah décrit le geste des deux fils d'Aaron uniquement avec les mots les plus flatteurs : ils cherchaient la proximité de Hachem. Or lorsqu'elle narre (dans la paracha de Chemini) leur acte, elle laisse entendre qu'ils avaient commis une faute : « Les fils d'Aaron, Nadav et Avihou, prirent chacun un brasier, y mirent du feu, et posèrent du parfum dessus ; ils apportèrent devant D.ieu un feu étranger, ce qu'il ne leur avait point ordonné. Alors du feu sortit de devant D.ieu et les consuma : ils moururent devant D.ieu[2]. » En fait, leur action comportait deux parties, l'une louable – la recherche de la proximité de D.ieu – et l'autre problématique. Mais la Torah ne retient ici que la partie louable, puisqu'ils ont été déjà châtiés pour la partie qui faisait problème.

En quoi consistait leur forfait ? Bien que D.ieu n'ait pas ordonné qu'ils approchent un feu avec de la Kétoret, en quoi cela était-il un sacrilège qui méritait la mort ? Selon une explication : « Ils avaient enseigné une halakha en présence de leur maître[3]. » Après s'être demandé si leur geste serait agréable à D.ieu, ils auraient dû consulter leurs maîtres, Aharon et Moché. La religion juive n'est pas une œuvre humaine : de source divine, elle se transmet par nos maîtres, qui ont une meilleure connaissance de la volonté du Tout-Puissant.

Après cet « accident », ce fut au tour de Moché de commettre une erreur : il s'emporta contre Aharon et contre ses deux fils qui avaient survécu : « Moché dit à Aharon, à Eléazar et à Itamar, les deux fils qui restaient à Aharon : "Prenez ce qui reste de l'offrande parmi les sacrifices consumés par le feu devant D.ieu et mangez les matsot... car c'est là ce qui m'a été ordonné..." Moché chercha le bouc de Hatat [de Roch Hodech]. Or, voici qu'il avait été brûlé. Il s'irrita alors contre Eléazar et Itamar, les fils qui restaient à Aharon, et il leur demanda : "Pourquoi n'avez-vous pas mangé le sacrifice du Hatat [de Roch Hodech]... ?" Aharon dit à Moché : "Voici, ils ont offert aujourd'hui le Hatat et la Ola, et après ce qui m'est arrivé, si j'eusse mangé aujourd'hui le Hatat, cela aurait-il été bien aux

yeux de D.ieu ?" Moché entendit et approuva ces paroles[4]. » En vérité, Moché s'était trompé et Aharon avait agi correctement. Puisqu'ils étaient onen – car respectivement ses fils et leurs frères étaient morts ce jour-là – ils n'avaient pas le droit de manger le sacrifice de Roch Hodech et il fallait en effet le brûler. Quoique Moché ait transmis à Aharon qu'ils devaient manger le sacrifice du Minha et tous les autres sacrifices spéciaux de ce jour d'inauguration, bien qu'ils soient onen, Moché avait oublié que cette permission ne s'applique pas en ce qui concerne le bouc de Roch Hodech, qui est un korban classique. Pourquoi Moché avait-il oublié cette différence ? Parce qu'il s'était mis en colère, et que « celui qui se met en colère, sa sagesse l'abandonne[5] ». Mais pourquoi s'était-il mis en colère ? Il se peut que Moché ait cru qu'Aharon et ses fils étaient arrivés d'eux-mêmes à la conclusion qu'il fallait différencier entre les sacrifices exceptionnels de ce jour d'inauguration et les sacrifices habituels. Moché pensa qu'ils n'auraient pas dû le décider à eux seuls, sans le consulter, car c'est bien lui, Moché, qui était leur maître. Il crut alors qu'ils répétaient la faute « d'enseigner une halakha en présence de leur maître ». Et il craignit que les deux derniers fils meurent aussi comme les deux premiers, et cela l'avait rendu furieux. Aharon lui expliqua par conséquent qu'il n'avait pas agi seul, mais que la halakha se trouvait dans les paroles de Moché lui-même : ce n'était donc pas une nouvelle halakha. Une fois que Moché eut reconnu son erreur, il alla au milieu de tous les juifs pour leur dire qu'il s'était trompé et qu'Aharon avait agi justement[6].

Nous apprenons ici deux leçons importantes : a) un élève, même un grand érudit – ce qu'étaient les fils d'Aaron – ne doit pas décider de lui-même une halakha, tant qu'il a la possibilité de consulter son maître ; b) lorsque le maître entend son élève formuler une nouvelle halakha, il ne doit pas immédiatement le condamner et lui reprocher son attitude. Il se peut en effet que l'élève l'ait déduit logiquement des paroles du maître lui-même.

[1] Vayikra 16,1.

[3] Torat Cohanim.

[5] Pessahim 66b.

[2] Vayikra 10,1-2.

[4] Vayikra 10,12-20.

[6] Targoum Yonatan ben Ouziel.



La Question

G. N.

La paracha de la semaine débute par les commandements liés au service de kippour. Nos sages nous enseignent que la fête de kippour et de Pourim sont profondément intriquées l'une à l'autre (Pourim kipourim) constituant deux facettes diamétralement opposées d'une même pièce. Parmi les innombrables similitudes, se trouve la présence dans les deux cas de figure d'un tirage au sort. En effet, lors des événements de Pourim, Haman procède à un tirage au sort afin de définir la date la plus propice à la réussite de son projet macabre. De l'autre côté, le jour de kippour, le Cohen gadol dans sa sainteté, effectuait un tirage au sort pour savoir lequel des deux boucs sera consacré à Hachem en étant sacrifié et consommé sur l'autel et lequel sera envoyé dans le désert pour Azazel.

Comment définir la différence fondamentale existant entre ces deux tirages au sort : celui d'Haman et celui du Cohen gadol laissant tous les deux le hasard "décider" ?

Dans la méguila Esther, Haman choisit de s'en remettre au sort afin que celui-ci détermine le moment où son projet pourrait être couronné de succès. Ainsi, le midrash nous rapporte qu'en voyant le mois d'Adar sortir, Aman se réjouit étant sûr que la concordance avec le mois de la disparition de Moché lui assurait la réussite de son plan. Ainsi, nous pouvons résumer que pour

Haman, le sort serait celui qui déciderait de la destinée de ses projets.

A l'inverse, la vision d'Israël est différente. En effet, Mordekhaï fait au décret d'Haman demande à Esther d'intervenir et lui dit : Si tu te tais dans un tel moment "délivrance et sauvetage se lèveront pour les juifs d'un autre endroit et toi et la maison de ton père serez perdus". Autrement dit, la finalité ne dépend pas de l'homme, seul le chemin l'y amenant découle de ses choix.

Ainsi, le jour de kippour, la finalité des sacrifices devant être effectués ne dépend absolument pas du tirage, seulement les moyens qui seront consacrés à chacun des services respectifs sont laissés au "choix" du sort, l'expiation étant quoi qu'il arrive, accordée à Israël par la combinaison des deux sacrifices.

Nous retrouvons cette notion dans le Talmud en ce qui concerne la fin des temps. En effet, la Guemara dit qu'à la fin des temps, qu'Israël fasse techouva ou non, le Machiah viendra. Et celle-ci de s'interroger : se pourrait-il que le Machiah vienne sans le repentir d'Israël ? Et la Guemara de répondre : s'ils font techouva alors c'est bien, sinon Hachem nous enverra un roi avec des décrets du même acabit que ceux d'Haman et Israël fera techouva et le Machiah viendra.

La techouva d'Israël et la venue du machiah étant une destinée préétablie par Hachem qu'il est impossible de contrecarrer, seul le chemin pour y parvenir dépend de notre libre arbitre...



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit d'une part (A'haré mot 16-3) : « Bézote yavo Aaron el hakodech », et d'autre part (Téhilim 27-3) : « Ime takoume alaï mil'hama bézote ani botéa'h ». À quel enseignement fait allusion le terme 'bézote' présent dans ces 2 versets ?

2) Il est écrit (17-4) : « Véel péta'h ohel moed bo héviho léakriv Korbane l'Hachem... dame chafakh ». À quel enseignement font allusion les termes précités ?

3) Il est écrit (18-5) : « Ouchmartème ète 'houkotai véète michpataï ... va'haï bahème ». À quel enseignement d'ordre sanitaire pourrait faire allusion l'expression : « Va'haï bahème » (et il vivra par ces Mitsvot) ?

4) Il est écrit (19-11) : « Lo tignovou ». Que nous apprend la Torah en plaçant ensemble dans ce verset l'interdit de ne pas voler (l'argent ou les biens d'autrui) et celui de ne pas mentir ("lo téchakérou") ?

5) Il est écrit (19-19) : « Oubégued kilaim chaâtné lo yaâlê alékha ». Dans quel Siman le Tour et le Choul'han Aroukh ont rapporté les lois régissant l'interdit de porter du Chaâtné (mélange de lin et de laine) ? À quel enseignement cela fait-il allusion ?

6) Il est écrit (20-24) : « Vaomar lakhème : " Atème tiréchou ète admatame, vaani èténéna lakhème laréchète otah, eretz zavate 'halav oudvach " ». À quel enseignement fait allusion l'expression « èténéna lakhème » ?

Shalsheleteditions.com

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 49	20 : 06
Paris	20 : 59	22 : 17
Marseille	20 : 31	21 : 40
Lyon	20 : 40	21 : 52
Strasbourg	20 : 37	21 : 53

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté



A partir de quand peut-on se couper les cheveux et se raser ?

- Tradition Séfarade
(la plus répandue):

Les élèves de Rabbi Akiva périrent de Pessa'h jusqu'au 34^{ème} jour du Omer [Beth Yossef 493 au nom du Midrach qui rapporte qu'ils sont Niftar de Pessa'h jusqu'à la moitié de Chavouot, soit 15 jours avant Chavouot]. C'est pourquoi on attendra le 34^{ème} jour au matin pour se raser.

Étant donné que cette année cela tombe Chabbat, on pourra alors se raser dès vendredi matin en l'honneur du Chabbat. [Hazon Ovadia Yom Tov p.267]. On attendra toutefois de faire sa Tefila avant de se raser (Voir Ch.Aroukh 89,3).

Il est à noter que selon la Kabala, on devra attendre la veille de Chavouot pour se raser/se couper les cheveux. [Birké Yossef 493,6; Yis'hak Yéranen 7,43 et 4 qui souligne que cela inclut aussi la barbe, et le fait que le Chaar Hakavanot écrit que le Arizal se coupait les cheveux la veille de Chavouot ne vient pas exclure la barbe, mais est dû simplement au fait qu'il ne se rasait pas la barbe toute l'année ainsi que l'écrit Rav Ben Tzion Mouçafi (à l'encontre du Or Létsion 17,6)] Et ainsi est la coutume des juifs de Djerba/Gabes (Berit Kehouna Marekhet Ayine ot 15; 'Hayime Beyad 1,43), ainsi que des gens pieux du Maroc (Noheg Behouma Guiloua'h ot

4 p.49; Netivot Hamaarav ot 18; Maguen Avote 493,2; Ateret Avot 23,12]

- Tradition Ashkénaze :

Selon Tossefot, les élèves sont Niftar de Pessa'h à Chavouot, en excluant les jours de fête: Pessa'h (6)/Chabbat (7)/Roch Hodech (3) ce qui fait 33 jours de deuil. Certains débutent alors le lendemain de Roch Hodech Iyar jusqu'à Chavouot, car il y a 33 jours du 2 Iyar à Chavouot [Rama 493,3 Beour Halakha; Voir aussi le Maguen Abraham 493,5; Michna Beroura 493,15 qui rapportent d'autres façons de procéder]. La coutume Ashkénaze la plus répandue est conforme à celle mentionnée par le Beth Yossef plus haut à la différence qu'il sera toléré de se couper les cheveux dès le 33^{ème} jour du Omer, soit vendredi cette année [Rama 493,2] Il est à noter que la fin de deuil n'est pas censée être une raison de se réjouir, et la raison pour laquelle la coutume s'est répandue de se réjouir le 33^{ème} jour du Omer provient probablement du fait que ce jour-là le Zohar fut dévoilé (Sde Hemed au nom du 'Hida) où bien que cela correspond au jour où Rabbi Akiva a donné la Smikha à ses 5 élèves restants (dont Rachbi). Et c'est à partir de ces élèves que la Torah a rejailli [Hida (Tov Ayin 18); Caf Ha'hayim ot 26 au nom du Peri Hadach].



1) Le mot « zote » a pour Guématria 408. Ce nombre est aussi la Guématria des mots : Tsome-kol-mamone; termes indiquant à l'homme les moyens lui permettant d'annuler tous les mauvais décrets créés par ses propres fautes (comme il est dit : « Téhouva, Téfila outsédeka maâvirine ète roâ haguézéra ! »). Remez Ladavar : « bézote yavo Aaron el hakodech ! », autrement dit : « C'est par cela, c'est-à-dire par ces trois moyens précités, que Aaron Hachohen pourra annuler (durant le jour de Kippour) les mauvais décrets (pouvant "planer" sur les Bénédiction Israël), lorsque ce dernier rentrera dans le Saint des saints ! » Et c'est aussi « en cela » (bézote) que moi, David Hamélékh, "je place ma confiance" (ani botéa'h) durant Roch Hachana (le jour du jugement), " lorsque le Satan déclare contre moi une guerre !" (en portant des accusations contre moi devant Hachem, pour des fautes que j'ai pu commettre): « Ime takoume alaï mil'hama ! » (Sidour Kol Yaacov du Rav Yaacov Kopel, Chaâr Téhouva. Rabbi Chimchone Miostropoli)

2) L'apport des korbanot sur le Mizbéah incarne la "Messiroute Néféch" dont on doit faire preuve précisément et spécialement pour le service divin ! Or, si on est "mosser néféch" pour des choses futiles (n'ayant aucun lien avec le Limoud Hatorah ou la pratique des Mitsvot), autrement dit : Et si : « El péta'h ohel moed lo héviho léhakriv Korbane Lhachem » (l'homme n'amène pas, ou plus exactement ne déploie pas toutes ses forces et son potentiel dans les domaines sacrés, pour approcher ses sacrifices à Dieu), alors l'Éternel considérera cela comme : "Dame Chafakh !" (c'est à dire : "Du sang, de l'énergie dépensée, "versée" pour rien, qu'on pourrait même assimiler à la faute de "chéfikhoute damim" : De tuer). (" Iglé Tal", Sefer traitant des 39 travaux interdits le Chabat, du Rav Avraham Bornestein, Admour de Sorotchov)

3) Le Rambam (et les médecins en général) recommande fortement de boire chaque jour 8 à 10 verres d'eau (soit entre 1,5L et 2L d'eau). En effet, ce conseil permettrait et aiderait à dépasser l'âge de 70 ans. Remez Ladavar : l'expression « Va'haï bahème » a pour guématria 71 (soit un peu plus de la moyenne de vie d'un homme qui est de 70 ans : "yémei chénoténou bahème chiv'im chana"), et le mot 'Haï (vivant) constitué de la lettre " hète "(= 8) et de la lettre " youd " (= 10) incarne les 8 à 10 verres d'eau nécessaires pour une bonne hygiène de vie ! (Sefer "Migdalei Israël" du Rav Hagaon Meir Mazouz zatsal, Roch Yéchivate kissé Ra'hamin, 'Helek alef, p.141)

4) Celui qui fait l'effort de ne pas mentir, aura le mérite de ne jamais subir de vol ! (Midrach Pin'has, p.12a, rapporté par le Otsar Hayédiote, vol 2, p.227)

5) Dans le Siman 298 du Yoré déâ !

a. Ce nombre (298) est la guématria du mot «rétsa'h», signifiant « un meurtre ».

(Sefer "Méèvere laméfoursame", p.239, du Rav Yaacov Maâbari, Moré tsedek de Pisgate Zeev)

b. En effet, selon une opinion de nos Sages, la Torah nous ordonne de ne pas porter un vêtement de lin et de laine (mélangés ensemble), afin de ne pas rappeler le douloureux épisode de Caïn (dont l'offrande de graine de lin ne fut pas acceptée par Hachem) qui tua par jalousie et haine son frère Evel (dont le Korbane animal provenant des meilleurs moutons de son menu bétail, ainsi que de leurs graisses et de leur laine, furent acceptées par l'Éternel). (Pirkei Rabbi Eliezer, Perek 21)

6) Cette expression, signifiant : « Je vous la donnerai », a la même Guématria que celle du nom de la ville Sainte : « Yérouchalaïm » (596). ("Chakh", le "Sifteï Cohen" du Rav Mordékhaï Hachohen, fin de Kédochim)



Réponses

N°431 Chemini

Enigmes

1) Quel est le lien de parenté entre le roi d'Israël A'hav et Nabot Haizrééli ? Ils étaient cousins (סנהדרין מח)

2) Quelle lettre de l'alphabet hébraïque est écrite dans la Paracha comme un mot ? Le כ. (יצק על כך הכהן (יד,טו))

3) Vous êtes dans une pièce avec 1000 bougies allumées. Vous devez effectuer 1000 opérations, chacune consistant à éteindre ou rallumer des bougies suivant une règle bien précise: Au départ, toutes les bougies sont allumées. Dans la première opération, vous devez éteindre toutes les bougies dont le numéro est divisible par 1 (c'est-à-dire toutes les bougies). Dans la deuxième opération, vous devez changer l'état (éteindre si allumée, allumer si éteinte) des bougies dont le numéro est divisible par 2. Dans la troisième opération, vous devez changer l'état des bougies dont le numéro est divisible par 3, et ainsi de suite jusqu'à la 1000^{ème} opération. À la fin des 1000 opérations, combien de bougies resteront allumées et pourquoi ?

Seules les bougies dont le numéro est un carré parfait resteront allumées. Explication : Au départ, toutes les bougies sont allumées. À chaque opération, vous alternez l'état des bougies dont les numéros sont divisibles par le numéro de l'opération.

Pourquoi seules les bougies avec des numéros carrés parfaits restent allumées?

Une bougie change d'état chaque fois qu'une de ses divisibles opération tombe sur elle. Par exemple, la bougie numéro 6 changera d'état lors de l'opération 1 (car 1 divise 6), lors de l'opération 2 (car 2 divise 6), et ainsi de suite pour les diviseurs de 6. En général, un nombre a une paire de diviseurs. Par exemple, pour 12, les diviseurs sont 1, 2, 3, 4, 6, 12 (soit 6 diviseurs, donc la bougie numéro 12 changera d'état 6 fois, ce qui l'éteindra à la fin). Les carrés parfaits (comme 1, 4, 9, 16, etc.) sont les seuls nombres qui ont un nombre impair de diviseurs. Cela est dû au fait qu'un carré parfait a un diviseur répété (par exemple, 9 a des diviseurs 1, 3, et 9 ; ici, 3 est répété).

Ainsi, chaque fois que le nombre de diviseurs est impair (comme pour les carrés parfaits), la bougie restera allumée à la fin, car elle sera allumée une fois de plus qu'elle ne sera éteinte.

Conclusion : Les bougies qui restent allumées sont celles dont le numéro est un carré parfait : 1, 4, 9, 16, 25, 36, ..., jusqu'à 1000. Il y en a 31 bougies allumées au final, car les carrés parfaits entre 1 et 1000 sont exactement les carrés des nombres de 1 à 31.

4 images une Mitsva:

Il s'agit de l'interdiction de lo ta'hmod. L'interdit consiste à prévoir un moyen ou un plan pour parvenir à ses fins d'acquiescer quoi que ce soit, même si je l'achète et ne le vole pas.

Dans l'image 1, on voit un beau château. Dans l'image 2, on voit quelqu'un qui a faim et qui désire une chose. Dans l'image 3, on voit un échange d'argent au cas où il a acheté. Dans l'image 4, on voit un plan, comme quelqu'un qui l'étudie pour acquiescer la maison.



Echecs :

B1 – B7 / C8 – B7
C5 – E6 / C7 – C8
D1 - D8

Shalsheletnews.com



La Michna Méguila

Perek 3 : Michna 3 :

Q : Qu'est-il permis de faire dans une synagogue détruite ?

R : Rabbi Yéhouda : 1) On ne fait pas le hesped d'un simple juif (on pourrait pour un talmid 'hakham). 2) On n'y étend pas des cordes. 3) On n'y dépose pas des pièges d'animaux. 4) On n'y expose pas des fruits pour les faire sécher. 5) On ne l'utilise pas pour en faire un raccourci. «Je détruirai vos mikdash», bien que détruits, ils restent mikdash.

Si des herbes ont poussé dans la synagogue, on ne les arrache pas, pour que les habitants aient pitié de la synagogue en voyant cet état et voudront la reconstruire.

Michna 4 :

Q : Quel est le calendrier des chatatot concernant

les 4 parachiyot que nous lisons aux alentours de Pourim ?

R : 1) Si Roch 'Hodech tombe Chabat, on lira Chékalm ce Chabat-là. Si Roch 'Hodech tombe en semaine, on lira Chékalm le Chabat d'avant et on ne lira rien le Chabat qui suivra.

2) On lira Zakhor (Amalek) en 2eme, pour qu'elle soit lue le Chabat avant Pourim.

3) On lira Para en 3eme, le Chabat après Pourim.

4) On lira Ha'hodech en 4eme, le Chabat avant Roch 'Hodech Nissan.

La 5eme semaine, on revient au programme habituel des haftarat.

Lors de Roch 'Hodech, 'Hanouka, Pourim, les jeûnes, les maamadot (voir Taanit) et Yom Kippour, on change le programme des haftarat.



Or'hot Yocher

Yonathan Haik

La Providence divine (Hachgaha 2)

Et même dans les générations récentes, on trouve des récits merveilleux de Providence Divine.

Dans le Sefer Igrot Soferim (Lettre 43, dans une annotation), il est raconté qu'un jour, le saint Gaon Rabbi Akiva Eiger vint à Varsovie. Il se rendit alors chez le Gaon, notre maître Rabbi Zalman, auteur du Responsa Hemdat Chlomo. Ce jour-là, une femme vint, en pleurs et le cœur brisé, se présenter devant ces saints sages. Elle raconta que son mari s'était converti au christianisme, malheureusement, il y a déjà quelques années. Et depuis, il refusait de lui accorder un guet (acte de divorce), la laissant ainsi agouna — prisonnière d'un mariage sans espoir.

Le Gaon, auteur du Hemdat Chlomo, avait déjà tout tenté pour l'aider, sans succès. Mais maintenant

qu'elle avait appris que le Rav de Posen (Rabbi Akiva Eiger) était en ville, elle accourut, pleine d'espoir, pensant que peut-être, unis, les deux géants de la Torah trouveraient une solution pour la libérer de ses chaînes. Le Hemdat Chlomo se tourna vers Rabbi Akiva Eiger et dit : « Il est juste que votre grandeur se joigne à cet effort, car c'est là une grande rahmanout, un acte de miséricorde. »

Rabbi Akiva Eiger répondit : « Peut-être pourrions-nous obtenir que l'apostat se présente devant nous. » Ils firent alors appel à ses amis et connaissances, les priant de le convaincre d'accepter une rencontre avec les rabbins. Ces derniers le pressèrent avec moqueries et sarcasmes : « De quoi as-tu peur ? Va les voir. Tu peux bien te tenir sur ton opinion, que peuvent-ils bien te faire ? »

Finalement, le converti vint et se présenta devant les rabbins. Rabbi Akiva Eiger lui demanda : « Pourquoi refuses-tu de délivrer un guet à ta femme ? Tu as choisi ta voie, soit, mais pourquoi la laisser souffrir ? »

L'homme se moqua, répondant avec insolence qu'il ne voulait pas la libérer.

Alors Rabbi Akiva Eiger lui dit : « N'ai-je pas entendu dire que, dans ta jeunesse, tu avais étudié la Guemara dans la maison d'étude ? »

Il répondit : « Oui. »

Rabbi Akiva Eiger demanda alors qu'on lui apporte une Guemara, traité Kiddouchin. Il ouvrit le tout début du traité, lui montra du doigt et dit : « Voici : La femme est acquise... et elle peut se libérer par un guet ou par la mort du mari. Alors, dans tous les cas, ou bien tu la libères par un guet, ou bien — si tu refuses — l'autre voie est celle de la mort du mari. » Le mécréant éclata de rire et se moqua des paroles du saint Rav. Il se leva et quitta la maison des sages. Mais voilà que, descendant les escaliers, soudain, sa vue s'obscurcit, il fut pris d'une attaque soudaine — il tomba brutalement des marches et mourut sur le coup. Et ce fut pour la femme un grand miracle.



Vécu de l'intérieur : Choftim

Moché Uzan

Précédemment dans Choftim,

Nous avons raconté la fin de l'histoire d'Ifta'h et énoncé l'épopée d'autres juges, pour lesquels le Navi ne s'allonge pas. On s'en était arrêté à la question de savoir si Ivtsane cité à ce niveau de l'histoire fait référence à Boaz ou à un juge de ce nom.

Alors que les juifs sont opprimés depuis 40 ans par les pélichtim, Manoa'h et Tsélfalonite (Baba Batra 91a) n'ont pas d'enfant depuis plus de 10 ans.

Un jour, un ange apparaît à Tsélfalonite pour lui annoncer l'excellente nouvelle, sa stérilité prend fin, elle va enfanter. Il lui dit également de prendre garde à cet enfant si spécial, il sera nazir et durant toute la grossesse, elle ne mangera rien d'impur ni ne boira d'alcool. De plus, l'enfant ne se rasera jamais le crâne. Il sera le sauveur des juifs contre les pélichtim. Lorsqu'elle raconte à son mari les faits extraordinaires qu'elle a vécus, son mari prie afin que l'ange revienne pour de plus amples explications. Hachem écoute la tefila de Manoa'h et l'ange revient. Il leur réexplique que l'enfant devra observer tout ce qui concerne la 'nézirout'. Manoa'h se méprend, croyant qu'il s'agit d'un prophète, il l'invite à manger, ce à quoi l'ange rétorque, si tu offres un korban, c'est pour Hachem, et si tu me retiens à manger, je ne mangerai pas. Manoa'h offre un korban à Hachem, l'ange fait descendre le feu du ciel (Malbim) sous les

yeux ébahis du couple et il remonte dans les flammes vers le ciel (Ralbag).

L'enfant nait, sa mère l'appelle Chimchone et Hachem le bénit. Chimchone est maintenant un homme et Hachem le guide vers une femme pélichtit pour son mariage après conversion (Rambam). Ses parents ne cautionnent pas, car ils ne savent pas que Chimchone agit sous ordre divin.

Un jour, en allant à Timna (ville de provenance de sa future épouse), il rencontre un lion qu'il déchire avec une grande facilité et laisse sa dépouille sur place. Après avoir donné un accord définitif pour se marier avec cette femme, il reprend la même route qu'à l'aller, afin de remercier Hachem pour le miracle qu'il a vécu (Malbim). Soudain, arrivé au niveau du lion déchiqueté, il observe un nid d'abeilles et du miel sur le lion, il se sert de ce miel et en donne également à ses parents. Quelques jours plus tard, il se présente à son mariage, 30 jeunes hommes pélichtim sont invités. Chimchone va leur faire une énigme 'type Shalsholet', « vous avez 7 jours pour me donner la réponse ! Si vous la trouvez, vous aurez chacun un drap et un habit, sinon, c'est vous qui me donnerez chacun un drap et un habit ».

(Attention ! Shalsholet ne s'est jamais engagé à vous donner quoi que ce soit).

« D'un mangeur, une nourriture est sortie, d'une chose puissante, quelque chose de doux » ... La suite de l'histoire, la semaine prochaine !



Résumé de la Paracha

- Hachem interdit à Aharon de pénétrer dans le Saint des saints en dehors du jour de Kippour.
- La Torah raconte la journée du Cohen Gadol, le jour de Kippour.
- La Torah relate plusieurs interdits concernant les bêtes et la che'hita, tels que ne pas sacrifier de Korban en dehors du Beth Hamikdash, ne pas manger le sang...
- La Paracha se termine
- La Paracha de Kédochim est extraordinairement généreuse en Mitsvot. Dans sa première partie, des Mitsvot concernant le commerce, la terre, le vol...
- Dans sa seconde moitié, les interdictions de mariage et de Avoda zara sous plusieurs formes...

Pour dédicacer
un prochain feuillet :

Shalsholet.news@gmail.com



Enigmes

1) Qui a dit מודה אני לפניך mais n'a pas continué par מלך חי וקים et par quoi a-t-il continué ?



2) Les quatre pièces et le carré magique. Tu es dans une pièce avec 4 pièces de monnaie posées sur une table, disposées en carré. Chaque pièce peut être face ou pile, et tu ne peux pas voir leur état : tu es aveuglé. Tu peux faire l'action suivante autant de fois que tu veux : Choisir deux pièces et les

retourner toutes les deux (pile devient face, face devient pile). Ton objectif est que toutes les pièces soient sur la même face (soit toutes pile, soit toutes face). Mais attention : Tu ne vois jamais l'état des pièces. Tu ne peux pas te souvenir de l'état dans lequel elles étaient. Tu dois imaginer une stratégie qui fonctionne à tous les coups, quelle que soit la situation de départ. Quelle stratégie garantit le succès ?

3) Quel mot revient dans 16 versets consécutifs dans la paracha ?

Aire de jeux



Echecs

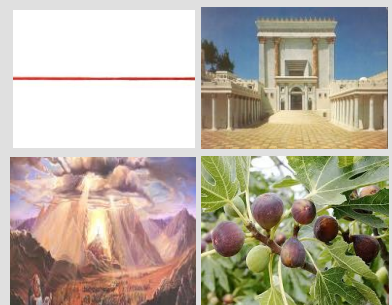
Les blancs font mat en 2 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?

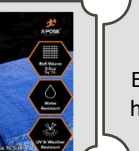


Jeu de mot

Entre 12 et 17 ans, l'être humain se met beaucoup de gens à dos.



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Au début de la Parachat Kédochim, nous retrouvons la mitsva de Péa. La Torah nous invite à consacrer une partie de notre récolte au pauvre afin qu'il puisse dignement glaner quelques épis de blé pour se nourrir.

Chaque homme prend certainement plaisir à accomplir cette mitsva comme il se doit. Cependant, en temps de crise ou d'inflation, lorsque le budget est plus serré et qu'il faut procéder à des restrictions, il pourrait être tentant d'utiliser les dépenses de Tsedaka comme variable d'ajustement.

Le Maguid de Kaminits nous propose une autre vision à travers une parabole.

Jadis, chaque petite ville avait un courtier qui prenait les commandes de tous les marchands et se rendait à la ville avec une grande voiture. Il rapportait la marchandise moyennant un petit bénéfice. A l'approche de la fête de Pessa'h, tout le monde effectue d'importants achats, Les commandes passées au courtier étaient donc beaucoup plus importantes que de coutume. L'agent partait le cœur content, heureux et remerciant Hachem de pouvoir réaliser le double de bénéfices en l'honneur de la fête. Effectivement, arrivé à la ville, il chargeait sa voiture au maximum et prenait le chemin du retour. Mais voilà qu'une année, cependant, l'hiver s'attarda. Les routes étaient encore boueuses et la voiture lourdement chargée s'enfonça dans la boue sans que les chevaux ne parviennent à la désembourber. Le courtier frappa les bêtes mais sans succès, la voiture ne bougea pas d'un pouce.

L'agent comprit qu'il ne lui restait plus qu'à

alléger la voiture. Il s'était déjà résigné à la perte d'argent que cela lui causerait mais avait-il le choix ? Allait-il rester éternellement bloqué en pleine route ? Il se demanda quelle marchandise laisser sur place. Il réfléchit longuement mais ne trouva pas de solution : tout ce qu'il transportait était important ! Il ne se résignait pas à jeter les rouleaux de tissu car, pendant cette période, Réouven, le tailleur réalisait son bénéfice de toute l'année. Il ne pouvait abandonner les produits de Pessa'h car c'était le moment ou jamais de les vendre. Décevoir Moché, un fidèle client, n'entrainait pas même en ligne de compte. Quant à Yossef, il avait payé d'avance sa commande. Bien entendu, le courtier ne pouvait pas revenir chez lui sans les cadeaux pour sa famille ! Que faire dans ce cas ?

Soudain, une idée lui traversa l'esprit. "Chaque roue de la voiture pèse au moins cinquante kilos" se dit-il. "De toutes les façons, l'une d'elles est couverte de boue et un peu tordue. Eh bien ! Qu'à cela ne tienne, je m'en passerai ! Et si cela ne suffit pas, j'en détacherai une seconde ; cela allégera la voiture de cent kilos !" De fil en aiguille, notre homme alla jusqu'à se convaincre que s'il retirait les quatre roues, la voiture sortirait facilement de la boue et filerait bientôt sans encombre sur la route...

De la même manière, les dépenses de Tsedaka ou de soutien à la Torah qui pourraient paraître superflues sont en réalité ce qui supporte tout notre voyage. Ce n'est donc sûrement pas ici que l'on pourra faire des économies.

(Atéret Tsvi, derouch 12)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Hachem parla à Moché... Hachem dit à Moché... » (16/1-2)

Rachi écrit : « ...Rabbi Elazar Ben Azaria donne un machal : un médecin dit à un malade : "Ne mange pas d'aliment froid et ne te couche pas dans un endroit humide !" Vient un autre médecin qui ajoute "...afin que tu ne meures pas comme est mort untel !" Le second l'a mis plus efficacement en garde que le premier... »

Commençons par ramener ce qui est écrit dans Torat Cohanim (16/3) : « mais qu'a dit Hachem à Moché dans le premier dibour ?! Rabbi Elazar Ben Azaria donne un machal : ...Vient un autre médecin dire : "...afin que tu ne meures pas" Vient un autre médecin dire : "...afin que tu ne meures comme est mort untel" Le troisième médecin l'a plus mis en garde que les autres... »

On pourrait poser les questions suivantes :

1. Comment la question initiale a-t-elle été répondue ? Qu'est-ce que Hachem a dit à Moché dans Son premier dibour ?

2. Le Torat Cohanim parle de 3 médecins. Pourquoi Rachi n'en parle-t-il que de 2 ?

3. Par rapport au machal, les psoukim ne sont pas dans l'ordre. En effet, dans les psoukim, on commence par la mort des deux fils d'Aaron donc le troisième médecin. Ensuite, on dit juste l'interdit donc le premier médecin. Et on termine par le risque de mourir donc le deuxième médecin !?

4. L'impact du troisième médecin vient à priori du fait qu'il prend un exemple concret. Pourquoi Rabbi Elazar Ben Azaria parle-t-il de deux autres médecins avant ?

5. Pourquoi Rachi précise-t-il l'auteur de cet enseignement, à savoir Rabbi Elazar Ben Azaria ?

6. Sur le début du 2^{ème} passouk, Rachi ajoute « afin qu'il ne meure pas comme sont morts ses enfants » alors que sur la fin de ce 2^{ème} passouk, Rachi n'ajoute pas « comme sont morts ses enfants ». Pourquoi cette différence ?

7. De plus, terminer sans préciser la mort des deux enfants d'Aaron c'est diminuer la mise en garde et c'est lui donner moins d'impact et d'intensité. C'est étonnant !?

On pourrait proposer la réponse suivante :

Torat Cohanim (16/2) : « ils ont approché devant Hachem un feu étranger » (10/1) ils sont morts sur la "hakriva", sur ce qu'ils ont approché à Hachem. Et notre passouk « en s'approchant devant Hachem » (16/1) : ils sont morts sur la "hakrava", le fait même de s'être approchés de Hachem !?

Rabbi Akiva dit : la Torah dit un 3^{ème} passouk tranche « en approchant un feu étranger devant Hachem » donc sur la "hakriva", sur ce qu'ils ont approché ils sont morts. Mais Rabbi Elazar Ben Azaria n'est pas d'accord et dit qu'il y a eu les deux : la "hakriva" et la "hakrava", et chacun tout seul suffisait pour causer leur mort. Ainsi, Rabbi Elazar Ben Azaria, grâce à son avis qu'ils sont morts sur le fait de s'être approchés de Hachem, lui a la possibilité de dire que le dibour qu'adresse Hachem à Moché dans notre 1^{er} passouk, c'est sur le fait de ne pas s'approcher de Hachem bien que cela va être dit dans le 2^{ème} passouk. Mais ce 2^{ème} passouk est une parole de Hachem dite avant la mort des deux fils d'Aaron qui comporte au début une première mise en garde (le 1^{er} médecin) et à la fin une seconde mise en garde avec l'ajout de "afin qu'il ne meure pas" (le 2^{ème} médecin) et après la mort des deux fils d'Aaron, Hachem renouvelle pour la troisième fois cette mise en garde. Ainsi, le dibour du premier passouk c'est justement le deuxième passouk où il est écrit « Hachem dit à Moché » pour signifier que ce n'est pas une chose nouvelle mais c'est une reprise d'une ancienne mise en garde. Et là se pose la question : pourquoi répéter une ancienne mise en garde ? Et là intervient le machal pour nous faire comprendre l'utilité de la répéter après la mort des deux fils d'Aaron car cela va prendre une autre dimension, une ampleur et un impact considérables car bien que dans les mots du passouk il n'y a que la mise en garde telle qu'elle avait été dite, la répéter après la mort des deux fils d'Aaron connote ce que justement Rachi ajoute sur ce deuxième passouk « afin qu'il ne meure pas comme sont morts ses enfants ». On obtient en tout 3 mises en garde (et non 4 car la seconde mise en garde du 2^{ème} passouk après la mort des deux fils d'Aaron va en régressant et n'est donc pas considérée comme une mise en garde), d'où les 3 médecins cités par le Torat Cohanim. Mais Rachi qui vient pour expliquer notre passouk ne va donc pas donner la sommes totale des mises en garde mais simplement expliquer le principe selon lequel donner un exemple concret a beaucoup plus d'effet et d'impact pour nous faire comprendre que le dibour du premier passouk, c'est la répétition d'une ancienne mise en garde qui est le 2^{ème} passouk où cette répétition a un intérêt puisque selon Rabbi Elazar Ben Azaria, la mort des deux fils d'Aaron est la concrétisation de cette mise en garde. Ainsi, le fait que ce soit spécifiquement Rabbi Elazar Ben Azaria l'auteur de cette explication prouve la véracité de cette interprétation des psoukim selon Rachi.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Entre ciel et terre, un choix difficile

Réouven est un père de famille dont les affaires marchent bien. Mais il doit travailler dur pour cela, il voyage à travers le monde afin de vendre sa marchandise. Chaque semaine, avant de prendre l'avion, il va dire au revoir à ses parents et prend la bénédiction de son père qui le raccompagne ensuite vers sa voiture. Mais voilà qu'un jour, alors que ses parents le raccompagnent, un beau chat noir passe devant eux. Son père est pris de panique à la vue du chat car il s'imaginerait qu'il s'agit-là d'un mauvais présage, il lui demande de renoncer à son voyage. Réouven lui explique qu'il s'agit d'une fausse croyance et que nous les Juifs, nous avons le devoir de mettre notre confiance entière envers Hachem et ne pas croire à ces bêtises, mais en vain. Il tente alors de lui rapporter les écrits du Torah Temima qui dit que celui qui croit à des présages, le présage le poursuivra et le dérangera. Mais là encore, malheureusement, cela ne marche pas et le papa est persuadé qu'il ne doit pas prendre l'avion. Réouven se demande donc s'il doit voyager sans faire cas des dires de son père ou s'il doit respecter sa volonté (en précisant que cela ne risque pas de créer le moindre problème de santé chez son père). Qu'en pensez-vous ?

Il semblerait que le père lui demande d'enfreindre un interdit de Lo Tenachou.

Effectivement, la Guémara Sanhédrin (65b) explique que cet interdit consiste à croire à une bêtise comme celui qui fait tomber un morceau de pain de sa bouche et pense qu'il s'agit d'un signe qu'il perdra de l'argent, ou bien celui dont un cerf l'arrête sur son chemin ou bien qu'un serpent passe à sa droite et croit à une prémonition que des brigands l'attaqueront etc. Or, le Choul'han Aroukh (Y" D 240,15) écrit que si son père lui demande de transgresser une Mitsva positive ou négative et même d'ordre rabbinique, il ne devra pas l'écouter. Il semblerait donc que Réouven pourra et même devra voyager. Mais Rav Nissim Karelitz explique qu'il pourra ne pas voyager. La raison est que la volonté de ne pas prendre l'avion de la part de Réouven n'est pas par superstition mais pour faire plaisir et enlever la crainte à son père. Or, cela n'est nullement interdit, tout au contraire. Il rajoute aussi qu'il n'engendre pas non plus une faute à son père car l'interdit de Lo Tenachou est valable seulement si l'on fait un acte, or, celui-ci ne fait aucun acte.

En conclusion, bien que croire à ces sottises rentrent dans l'interdit de la Torah de Lo Tenachou, Réouven pourra tout de même ne pas voyager car il ne le fait pas par croyance en ces bêtises mais seulement pour calmer les craintes de son père.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, Béréchit, p. 314)

Léïouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama